

Communication intersyndicale sur les négociations annuelles obligatoires

Le 10 mars 2022



Faisant suite à la 1^{ère} réunion de négociations en date du 4 mars 2022 à Airbus Commercial Aircraft et du 7 mars 2022 à Airbus Atlantic où la direction a fait la proposition d'une augmentation de 3,2% au 1/07/2022 et 2% au 1/07/2023, la CGT a proposé une intersyndicale sur le sujet tant attendu par les salariés concernant les Négociations Annuelles Obligatoires portant en bonne partie sur les salaires.

Les organisations syndicales de la CGT et de la CFDT se sont rencontrées lors de 2 réunions et ont tout d'abord fait le constat que 3 organisations syndicales (CFE-CGC / CFTC et FO) n'ont pas souhaité participer à nos échanges et autres débats.

Par cette démarche, nos organisations syndicales CGT et CFDT souhaitent ainsi répondre à la volonté des salariés de voir les organisations syndicales unies sur un sujet aussi important.

Lors de la première réunion de négociation, seules nos organisations syndicales CGT et CFDT ont porté auprès de la direction des revendications chiffrées, étayées et réalistes !

Nous avons convenu de porter ces revendications dans un courrier commun adressé auprès des directions d'Airbus Commercial Aircraft et Airbus Atlantic. Nous avons également convenu d'actions communes si toutefois les avancées n'étaient pas satisfaisantes à l'issue de la seconde réunion de négociation prévue ce vendredi 11 mars à 13h.

Le 9 mars 2022, à

Monsieur Mikael BUTTERBACH
DRH Airbus Commercial

Monsieur Marc JOUENNE
DRH Airbus Atlantic

Messieurs les Directeurs des Ressources Humaines,

Fort de deux réunions communes, les organisations syndicales CGT et CFDT souhaitent vous interpeller au sujet de la négociation en cours et dont la 2^{ème} réunion aura lieu ce vendredi 11 mars.

Notre volonté commune est de voir progresser le pouvoir d'achat des salariés, nos organisations syndicales CGT et CFDT vous ont exposé le vendredi 4 mars pour Airbus Commercial et le lundi 7 mars pour Airbus Atlantic notre vision d'une politique salariale 2022/2023 engageante et venant :

- Augmenter les salaires de 6,5% minimum permettant de gommer la hausse du coût de la vie (inflation réelle de 2,8% en 2021 non compensé par les 1% d'AG en 2021 + hypothèse d'inflation à 2,8% en 2022) et le déroulement de carrière (1,7% à minima). Cette revendication répond aux attentes des salariés exprimées lors de leur consultation (plus de 2000 réponses).
- Une politique salariale à la hauteur du leader mondial de l'aéronautique qui sort de cette crise avec d'excellents résultats financiers et à l'aube d'une montée en cadence. Elle doit être à la mesure du travail des salariés et des sacrifices imposés ces 2 dernières années (perte de la journée de solidarité, rattrapage heures COVID, pertes des revenus liés à l'arrêt du travail en équipe, APLD, pertes liées à la compensation de la suspension de l'horaire variable et de l'augmentation des horaires hebdomadaires sans majoration d'heures supplémentaires nécessitant pour beaucoup des frais de garde d'enfant...). Les salariés ont aussi pour beaucoup été impactés dans leur famille par l'arrêt brutal de la sous-traitance.
- Cette augmentation générale devra être accompagnée d'un fort talon de 100€ pour protéger les bas salaires.
- Pour nos organisations syndicales CGT et CFDT, la proposition de la direction de figer une négociation annuelle obligatoire sur une durée de 2 ans constitue une « ligne rouge ». Il existe de trop fortes incertitudes aujourd'hui qui ne permettent pas de sécuriser le pouvoir d'achat des salariés sur 2 ans. Les dernières rédactions des clauses de rendez-vous nous démontrent que même bien rédigées, elles sont rarement appliquées et ne rattrapent donc pas les dérapages de l'inflation.
- Revalorisation de l'ensemble des primes car elles constituent un élément essentiel de la rémunération (prime transport, incommodité, astreinte, ...).
- Revalorisation du point ancienneté à la hauteur de l'AG.
- Une politique de promotion ambitieuse avec des critères objectifs et un volume chiffré dans l'accord pour toutes les catégories de salariés.
- Le retour de l'horaire variable pour une réelle Qualité de Vie au Travail.

Ces revendications sont communes à la CGT et à la CFDT.

Les autres revendications restent d'actualité et sont portées par les plateformes de la CGT et de la CFDT.

Veuillez agréer Messieurs les directeurs des ressources humaines, nos sincères salutations.

Les DSC Airbus Atlantic et les DSC Airbus Commercial
des organisations syndicales CGT et CFDT,

Les secrétaires des sections CFDT Airbus Commercial.